



Mercredi 29 mars 2023 – 16 h30 – salle du conseil

Présents :

Sébastien MARIE - Marie ROBAIL - Laurent FONTANIER - René CHEVER- Pascal MOGUEROU - Marie Anne GUILLERM -Thomas GALL - Aline COAT - Delphine SAUBAN - Stéphanie MORVAN - Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC - Pauline LACHIVER-KERGOAT

Absents excusés :

Amandine GOURVES donne procuration à René CHEVER
Baptiste MESSAGER arrive au point 11 de l'ordre du jour

Ordre du jour

1) Urbanisme : délaissé communal Kernelecq :

Erreur de surface lors de la rédaction de l'acte notarié : montant de la soulte de 907 euros au lieu de 1 400 euros comme voté précédemment. Voté à l'unanimité (14 voix).

2) Achat tracteur Service Technique :

Autorisation lancement marché. Les 2 tracteurs des services techniques sont hors services : ils ont 30 et 31 ans. La commission s'est réunie pour choisir de remplacer ces 2 tracteurs par un seul : un tracteur neuf entre 90 et 100 chevaux avec un godet chargeur à griffes à l'avant. Une étude de la valeur de reprise des deux anciens tracteurs sera faite également. Il faut l'accord du conseil pour lancer le marché : voté à l'unanimité.

3) Marché maîtrise d'œuvre Alain LE SCOUR, architecte travaux pour la salle de sport :

- Approbation de l'avant-projet définitif (APD) :

Le montant des travaux est estimé à 691 800 euros HT plus 76 319 euros d'honoraires d'architecte. Ce montant comprend le renforcement de la charpente pour la mise aux normes sismiques et la pose de panneaux photovoltaïques, le désamiantage de l'ensemble des murs périphériques et de la toiture, le doublage intérieur en contreplaqués, les bardages périphériques en Douglas et métal, le système de récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires, et l'agrandissement de la réserve de matériel.

Cet avant-projet est voté avec 12 voix et 2 abstentions.

- Approbation de l'avenant concernant marché de la maîtrise d'œuvre selon l'estimation au niveau de l'APD. Voté avec 12 voix et 2 abstentions,

- Plan de financement :

- ⇒ Montant des travaux 691 800, 00 euros HT
- ⇒ Honoraires architectes 76 319, 00 euros HT
- ⇒ Contrôle technique 6040, 00 euros HT

- ⇒ Mission coordination SPS 2654,00 euros HT
- ⇒ Révision prix (7%) marché travaux : 48 426,00 euros HT (indice des prix...)
- ⇒ Aléas (= ou - 5% travaux) : 34 590,00 euros HT
- ⇒ Total de l'estimation des travaux : 859 929,00 euros HT
- ⇒ TVA 20% (on en récupère 16,4%) : 171 985, 80 euros HT
- ⇒ TOTAL : 1 031 914,80 euros TTC

- **Demande de subventions :**

- Bien Vivre en Bretagne
- Fonds Verts
- Fond de concours de Morlaix Communauté (50 000 euros demandés pour ce projet)

Ces demandes de subventions sont votées chacune à l'unanimité.

Une partie sera réglée en 2023, l'autre en 2024.

4) SDEF : approbation convention pour travaux de rénovation lanternes éclairage public programme 2023

Remplacement des lanternes actuelles en ampoules de sodium, grandes consommatrices d'électricité : passage de 40 lanternes en LED (sur 81 qu'il reste à remplacer dans le bourg). Montant de 44 000 euros HT, la participation communale est de 28 000 euros, le SDEF prend le reste en charge. Approbation votée à l'unanimité (14 voix).

5) Subventions associations 2023

	Octroi 2022	Subvention demandée	Subvention proposée	Vote
Amicale des Monts d'Arrée	1 200 (<i>concours départemental fan dernier</i>)	600	600	13 voix (<i>unanimité, moins René CHEVER sorti de la salle</i>)
A Mi-Chemin	1 000	1 000	1 000	14 voix
APE Collège	Pas de demande	1 500	500 (<i>majorité des élèves extérieurs à la commune qui ne peuvent financer pour tous... CCAS aide déjà les familles enéouriennes</i>)	14 voix
Artatak	600	600	600	14 voix
Association Sportive Collège	400	400	400	14 voix
Badminton	Pas de demande	400	200	14 voix
Football Club les Gars du Roch	1 000	1 100	1 000	14 voix
FNACA	500	400	400	13 voix (<i>unanimité, moins Marie Anne GUILLERM sortie de la salle</i>)
Hent Telenn Breizh	300	300	300	14 voix
La Vache Luthière	400	600	600	14 voix
L'O Belle	1 000	2 000	1 000 (<i>la mairie financera le spectacle prévu lors du festival Handifférences en compensation</i>)	14 voix
Moto club les Wibus	500	500	300	14 voix
Pétanque Club	1 000	1 000	1 000	14 voix
Ploun'Patrimoine	1 000	1 000	1 000	13 voix (<i>unanimité, moins Laurent FONTANIER sorti de la salle</i>)
Tabula Rasa	Pas de demande	1 200	1 000	14 voix
APE Ecole	1 000	1 000	1 000	13 voix (<i>unanimité, moins la procuration d'Amandine GOURVES</i>)
Les Ailes de Maïna	250	300	250	14 voix
Les amis du jardin	Pas de demande	650	650	14 voix
Les Utopistes en Action	500	Proposition de la mairie pour aider à leur fonctionnement	500	14 voix
Association Eau et Rivière	200	Proposition de la mairie pour aider à leur fonctionnement	200	14 voix

Les demandes ont été étudiées par la commission Associations en fonction des dossiers envoyés par les associations. Cette commission a fait les propositions à soumettre aux votes. À chacun des votes, si des élus font partie des conseils d'administration des associations concernées, ils quittent la pièce le temps du vote.

6) Leg COAT : remboursement par anticipation emprunt travaux extension école caisse épargne

Yves COAT, décédé en 2016, avait désigné sur un testament un leg à la commune de 153 800 euros. La commune a touché les fonds en décembre 2016. Il reste 3 ans pour les utiliser. Avec les fermetures de classe, l'agrandissement de l'école n'est plus à l'ordre du jour... Proposition que ce leg soit utilisé pour rembourser le prêt de l'école en cours (il reste 7 ans à régler pour 140 000 euros). Ce prêt grève actuellement le budget de 20 000 euros par an en charge d'investissement et 5 000 euros en fonctionnement (taux d'intérêts). Le remboursement anticipé de ce prêt à un coût de 7 500 euros de frais bancaires environ. Les sommes restantes seront prises sur la location de l'algéco de l'année dernière. En contrepartie, M. COAT avait demandé de mettre une plaque à son nom dans l'école : une des salles de l'école se nommera Yves COAT (sans doute la salle de motricité).

Adopté à l'unanimité : 14 voix.

7) Compte administratif 2022 Budget Commune et lotissement du Duchel

Total dépenses fonctionnement : 1 107 778 euros prévues, et 1 011 712,66 euros réalisées

Total recettes fonctionnement : 1 107 778 euros prévues et 1 203 962, 82 euros réalisées

Résultat net : 192 250,16 euros et 25 000 euros de fonctionnement reporté ce qui fait 217 250,16 euros de résultat net en fonctionnement.

Total des dépenses d'investissement : prévues 1 919 310,64 euros et réalisées 1 455 772,13 euros

Total des recettes d'investissement : 1 919 310,64 euros prévues et 2 239 214,10 réalisées

Déficit d'investissement de - 275 154, 61 euros mais excédent reporté de 1 058 596,58 euros donc total excédent 783 441, 97 euros (ce qui explique que la commune peut réaliser les travaux du gymnase sans faire de prêt)

Budget annexe lotissement Duchel :

Investissements : 0 euros (prévisionnel 63 000,00 euros)

Fonctionnement : 0 euros (prévisionnel à 63 000 euros)

Quand le point de rejet de la station d'épuration sera terminé, la commune pourra commencer à demander les déclassements des parcelles du lotissement pour permettre la construction.

Sébastien MARIE, Maire, sort et Pauline LACHIVER-KERGOAT, 1ère adjointe, fait voter le Compte administratif 2022.

Section fonctionnement : CA 2022 voté à l'unanimité (14 voix)

Section investissement : CA 2022 voté à l'unanimité (14 voix)

CA Lotissement Duchel : à l'unanimité (14 voix)

8) Compte de gestion 2022 Budget Commune et lotissement du Duchel

Il faut approuver le compte de gestion de la commune : la comptabilité est tenue en double : à la mairie et à la trésorerie de Morlaix : pour donner quitus à la trésorerie de la gestion.

Compte de gestion voté à l'unanimité (14 voix)

9) Vote des taux de fiscalité locale 2023

Pas d'augmentation des impôts (de la part communale). La taxe d'habitation sur les logements vacants sera calée sur le même taux que la taxe d'habitation classique (15, 22%).

Morlaix Communauté n'augmente pas non plus ses taux d'imposition.

10) Affectation des résultats Budget Commune

Résultat de fonctionnement : excédent de 192 250,16 euros + report en fonctionnement de 25 000 euros.

Résultat net 217 250, 16 euros

Affectation de résultats : 49 250,16 euros affectés en fonctionnement et 168 000 euros affectés en investissement Affectation de résultats votée à l'unanimité (14 voix)

11) Vote du budget primitif 2023 de la commune et du lotissement du Duchel

Le budget 2023 va augmenter à cause des hausses des prix des combustibles, de l'énergie.... Il y a d'ores et déjà 6% de charges de fonctionnement en plus. La commune n'augmente pas ses taux d'imposition (taxe foncière sur le bâti et non bâti) mais l'Etat fait évoluer en parallèle de 7.1% la base des valeurs locatives pour la taxe foncière, ce qui implique une augmentation de celle-ci pour les habitants.

Arrivée de Baptiste MESSAGER : désormais les votes se feront à 15 voix.

Fonctionnement : BP 2023 : équilibre du budget obligatoire

Dépenses : 1 202 409, 16 euros

Recettes : 1 202 409,16 euros

Investissement : BP 2023

Dépenses : 1 255 932,97 euros

Recettes : 1 255 932,97 euros

Le solde d'investissement reporté nous permet de ne pas faire de crédit supplémentaire.

Vote du BP 2023 : 12 voix et 3 abstentions

Lotissement du Duchel reporté : fonctionnement 63 000 euros et investissement 62 900 euros à l'identique : voté à l'unanimité

12) Motion à propos de la réforme des retraites

- Considérant que le Conseil d'orientation des retraites estime que le système actuel n'est absolument pas en danger, comme le prétend le gouvernement,
- Considérant qu'il n'y a aucune urgence à mettre en place une quelconque réforme concernant un système qui n'est pas du tout au bord de la faillite,
- Considérant que le taux d'emploi des seniors est structurellement bas (38% des 60-64 ans), et que leur maintien sur le marché du travail, mais sans possibilité d'emploi, générerait l'apparition d'une classe toujours plus précaire d'actifs non salariés,
- Considérant qu'il existe un grand nombre d'autres façons de continuer à financer les retraites sans reculer l'âge de départ à la retraite,

Le conseil municipal de Plounéour-Menez, réuni ce 29 mars 2023, se prononce pour le retrait du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale allongeant de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite. Motion votée avec 13 voix et 2 abstentions. Elle sera remise à la députée Sandrine LE FEUR.

13) Questions diverses